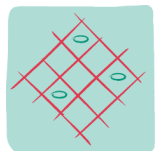


Procès-verbal de la 18ème Assemblée générale de l'Association Valaisanne des ludothèques, le jeudi 11 juin 2015 à Bagnes, 18h30

Le comité :	Monnet Terrettaz Marcelle, présidente Ducrey Christine, représentante régionale Glassey Véronique, responsable du site AVL Morand Oberholzer Judith, secrétaire Mariéthoz Nicole, caissière
Ludothèque organisatrice :	Bagnes Dupraz Christine, Jacquemin Joëlle, Gillioz Séverine
Ludothèques représentées :	Ardon Ducrey Christine Fully Grange Marthe, Girardet Lidwina Grimisuat Antille Valérie, Perrier Sylvia Grône Rouvinez Mariève, Chammartin Maryline, Fickencher Gladys Martigny Chabbey Monique, Tornay Rosette Monthey Cutullic Patricia, Maugeri Christine, Meynet Corinne, Pignat Elena Nendaz Praz Sarah, Michelet Ariane Orsières Cotture Laurence, Pignat Danielle (nouvelle responsable) Riddes Monnet Marcelle, Meizoz Sandrine, Marard Claudine Sierre Ecoeur Eliane, Mercier Anne-Catherine Sion Philippoz Suzanne St-Maurice Barman Annick, Saillen Evelyne Savièse Varone Barbara, Héritier Alexia
Ludothèques excusées :	Les ludothèques de Chamoson, Saxon et Ovronnaz
Ludothèques absentes :	Les ludothèques de Vouvry, Brig, Conthey et Evolène
Invités :	Monsieur Patrick Bruchez, Conseiller Communal de Bagnes, service des écoles Monsieur Alain Maret, Sous-Préfet d'Entremont Madame Rausis Sylvie, Conseillère Communale d'Orsières, affaires sociales et Jeunesse et sport Madame Marie-Christine Bentin, représentante ASL Corinne Mottaz, ludothécaire
Excusés :	Monsieur Jean-Marie Tornay, Préfet d'Entremont, Président de la délégation valaisanne à la Loterie Romande Monsieur Patrick Dumoulin, directeur des écoles de Bagnes Madame Sandrine Maret-Vaudan, directrice adjointe des écoles de Bagnes Monsieur Bertrand Delarze, Conseiller communal de Bagnes, culture Madame Sonja Savioz, vérificatrice



Ordre du jour

1. Accueil des participantes et contrôle des présences
 2. Approbation du PV de la dernière assemblée
 3. Présentation de la ludothèque de Bagnes
 4. Allocutions des divers représentants
 - 4.1. Représentant des autorités communales
 - 4.2. Représentant du district
 5. Rapport du comité cantonal AVL :
 - 5.1. Rapport de la présidente, Madame M. Monnet-Terrettaz
 - 5.2. Rapport de Madame Ch. Ducrey, représentante régionale
 - 5.3. Rapport de Madame V. Glassey, statistiques et informatique (rajouté à l'OJ)
 - 5.4. Rapport de Madame N. Mariéthoz, caissière : comptes 2014 et budget 2015
 - 5.5. Rapport des vérificatrices de comptes
 - 5.6. Intervention de J. M. Oberholzer, secrétaire, cotisations 2014 et proposition d'un canevas d'unification des comptes pour toutes les ludothèques du Valais
 - 5.7. Organisation de la rencontre VD-VS 2016, désignation de la ludothèque organisatrice
 6. Démission – nomination
 7. Modification des statuts (article 5) : Conditions des nominations des membres du comité
 8. Désignation de la ludothèque organisatrice de l'AG 2016
 9. Divers
-

1. Accueil des participants et contrôle des présences

La présidente de l'AVL ouvre la 18^e AG 2015, souhaite la bienvenue à tous, remercie chaleureusement la ludothèque de Bagnes pour son organisation, ainsi que la commune qui offre la salle et l'apéritif.

MMT excuse ensuite l'absence de Madame Daniela Lannez, représentante FLS, les membres des ludothèques de Chamoson et de Saxon, Monsieur Bertrand Delarzes, chef de service de la culture et Monsieur Patrick Dumoulin, directeur des écoles.

La présidente salue également Mme Marie-Christine Bentin, représentante FLS, de Monsieur Patrick Bruchez, Conseiller communal, et de Monsieur Alain Maret, Sous-préfet.

Le contrôle des présences a été effectué par la ludothèque de Bagnes.

Présence de 14 ludothèques pour un total de 31 ludothécaires.

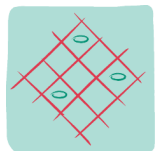
2. Approbation du PV de la dernière assemblée

Pas de relecture demandée. Pas de remarque ni opposition de l'assemblée. Remerciements de la présidente à son auteure.

3. Présentation de la ludothèque de Bagnes

Madame Christine Dupraz réitère bienvenue et salutations et précise que l'apéritif est offert à l'issue de l'AG. Elle présente ensuite la ludothèque de Bagnes à travers un bref historique.

Le projet d'une ludothèque a ainsi vu le jour fin 2007, grâce à la motivation et la collaboration de plusieurs enseignantes de l'école enfantine, pour être finalement dirigée, depuis 2012, par Mme



Christine Dupraz. Le comité actuel se compose de trois personnes : Mesdames Ch. Dupraz, responsable, J. Jacquemin, comptable, et S. Gilloz, secrétaire. La ludothèque, déjà riche de 700 jeux, est un lieu d'activité et d'innovation. Mme Dupraz remercie infiniment son équipe pour son travail et l'aide précieuse apportée.

La ludothèque fêtera ses 10 ans en 2017 et de nombreuses animations seront d'ailleurs prévues à cet effet.

4. Allocutions des divers représentants

4.1. Représentant des autorités communales

Monsieur Patrick Bruchez prend la parole et salue l'Assemblée au nom de la commune de Bagnes. Il félicite et remercie toutes les ludothécaires qui contribuent à leur manière, à l'encadrement de l'enfance et de la jeunesse. Il invite ensuite tous les membres à un apéritif offert par la commune, dans le hall d'accueil du centre St Marc.

4.2. Représentant du district

Monsieur le Préfet J.-M. Tornay étant absent, M. Maret, sous-préfet, prend la parole, et se réjouit du choix de Bagnes comme commune d'accueil de l'AG AVL 2015.

Il présente ensuite la fonction de préfet, qui représente un taux d'occupation d'environ 40% et nécessite une grande polyvalence de la part de celui ou celle qui l'exerce.

Enfin, M. Maret dit espérer que les prochaines votations (14 juin) ne contribuent pas à la mort des préfectures valaisannes et salue l'Assemblée.

5. Rapport du comité cantonal AVL

5.1. Rapport de la présidente, Madame M. Monnet-Terrettaz

MMT rappelle que l'AG 2014 s'est tenue à Savièse le 05 juin 2014 et remercie encore la ludothèque de Savièse pour sa parfaite organisation.

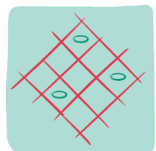
AVL

Depuis cette assemblée, le comité AVL s'est réuni à maintes reprises pour parler du fonctionnement des ludothèques et des divers problèmes parfois rencontrés, des relations que les ludothèques valaisannes entretiennent avec leurs autorités communales, de la formation des ludothécaires et de son financement, le bénévolat n'étant pas synonyme d'amateurisme et cela, afin également d'éviter une rotation trop rapide des bénévoles. Les nombreux contacts avec la Loterie Romande ont également pris beaucoup de temps à une partie de ses membres.

MMT encourage les ludothécaires valaisannes à collaborer d'avantage avec les autres acteurs agissant autour de l'enfance, pour offrir un service de qualité, trouver sans cesse de nouvelles sources de financement fiables, participer à des « projets jeunesse », prendre contact avec les autorités pour cela et gagner ainsi la reconnaissance publique. En effet, de plus en plus de communes engagent des animateurs ou favorisent des structures professionnalisées d'encadrement de leur jeunesse, sans aucune collaboration officielle avec les ludothèques, qui peinent ainsi à trouver leur place légitime.

Loterie Romande – rapports annuels

La présidente procède ensuite à un bref historique de l'évolution des relations entretenues avec la Loterie Romande. Depuis 19 ans, une relation de confiance s'est instaurée et les ludothèques valaisannes ont obtenu un financement annuel, pour autant qu'elles se regroupent en association cantonale fournissant annuellement un rapport, des comptes et un budget de fonctionnement précis.



Or, les critères d'attribution des dons ont évolué ces dernières années. La LoRo demande désormais l'élaboration de projets concrets, un plan de financement global, une liste des actions effectuées durant l'année et surtout l'assurance que les dons octroyés ne soient en aucun cas utilisés pour le fonctionnement courant des ludothèques ou du comité de l'AVL. Force est de constater qu'au fil des ans, l'AVL a fini par ne plus y répondre complètement. De plus, la LORO peut actuellement demander à l'AVL de lui fournir à tout moment les comptes ou les rapports de ludothèques prises au hasard ainsi que la liste des manifestations organisées ou le nombre de bénévoles en formation. Elle exige également un contrôle des comptes de l'Association par une fiduciaire agréée.

Ce qui explique que le comité vous demande annuellement L'ENSEMBLE de vos rapports, budgets, comptes et statistiques, élaborés avec précision et rendus dans des délais précis.

Ceci permettant une simplification des procédures en une seule demande financière annuelle commune à toutes les ludothèques du canton. Sur vos comptes doivent en outre figurer en détails et de manière séparée les montants des subventions communales, les dons, les entrées financières propres et le montant du don de la LORO. De même, vos rapports annuels et statistiques doivent comptabiliser le nombre de ludothécaires qui ont suivi une ou plusieurs formation(s) durant l'année écoulée, le montant des achats de jeux, le nombre d'animations effectuées dans vos ludothèques, ainsi que leurs participations à des fêtes communales.

Afin de faciliter la transmission des informations comptables, JMO et NM ont pour projet l'élaboration d'un canevas qui sera certainement proposé à chaque responsable d'ici à la prochaine AG.

Enfin, MMT rappelle que le comité est soumis au secret de fonction et qu'aucune information n'est retransmise plus loin, même en interne.

La présidente remercie ensuite chaleureusement chaque membre du comité pour leur travail accompli durant cette dernière année. Elle rappelle que le travail du comité consiste également à conseiller et soutenir les ludothèques qui lui font appel.

Ludothèque d'Orsières

C'est avec regret que la présidente rapporte à l'assemblée la décision de l'équipe de bénévoles de la ludothèque d'Orsières de cesser toute activité dès juin 2015, entre autres raisons, par manque de local accessible, probablement à l'origine d'un manque sévère de fréquentation depuis leur dernier déménagement.

La commune ayant néanmoins décidé de maintenir ce service de prêt de jeux, il a été décidé de joindre « l'ancienne ludothèque » à la bibliothèque, sous la responsabilité de Mme Pignat, bibliothécaire. Ce système de fonctionnement est nouveau et nous souhaitons qu'il donne pleine satisfaction aux utilisateurs et à la commune.

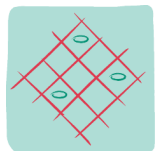
MMT assure aux nouvelles responsables le soutien du comité, afin que toutes les informations nécessaires au bon fonctionnement du prêt de jeux leur soient fournies.

Anniversaires

Cette année, Nendaz a 5 ans d'existence, Grône fête ses 15 ans, Chamoson a 20 ans, Brig, 25 ans, Sion existe depuis 30 ans, et Martigny depuis 35 ans. La présidente leur souhaite une belle et joyeuse fête d'anniversaire.

Rappel

L'AVL est en mesure d'élaborer un certificat de travail à toute ludothécaire bénévole qui le souhaite, ceci dans le but d'étoffer son CV, ou de reprendre une activité professionnelle. Il suffit d'en faire la demande au comité ou de s'adresser directement à la Présidente.



5.2. Rapport de Madame Ch. Ducrey, représentante régionale

ChD rappelle que sa mission est avant tout d'assurer, un trait d'union entre ludothécaires et comité central et remercie toutes les ludothèques actives durant l'année écoulée pour leur participation massive aux nombreuses manifestations qui ont eu lieu durant l'année écoulée, dont :

- La cité du Jeu à Lausanne, les 25 et 26 octobre 2014
- Juniors Day à Martigny, les 21 et 22 mars 2015
- La fête du jeu les 12-13 et 14 juin 2015

Nouveaux locaux

Les ludothèques de Grimisuat, d'Evolène de Monthey et de St Maurice ont nouvellement acquis ou sont en passe d'acquérir cette année encore de nouveaux locaux.

ASL / FLS

La prochaine réunion des présidentes aura lieu à Lausanne le 29 septembre 2015. Cette année, chaque présidente y est invitée en compagnie d'une à deux ludothécaire(s).

Cette réunion aura pour thème général « le management de qualité, ou comment valoriser le potentiel de votre ludothèque ? » et les différents ateliers proposés traiteront de « qualité de prestations », « management de l'équipe », « optimisation de la communication » et « amélioration de l'image ».

Deux forums de jeux Suisse romande 2015 ont lieu le 15 juin à Martigny et le 16 juin à Yverdon.

En outre, le traditionnel logo ASL s'est récemment mué en FLS (Fédération des ludothèques suisses), le terme de « fédération » étant plus en phase avec le statut de l'association faitière nationale. Ce qui implique directement un changement de logo à tous les niveaux, matériel de promotion inclus, qui est à commander directement chez Mme Daniela Lannez, secrétaire romande et membre FLS.

Les changements de logo et de matériel de promotion devront s'opérer dans un délai d'une année.

Enfin, le comité central recherche activement un nouvel élément pour occuper un poste à créer, primordial pour une fédération comme la FLS : « Marketing et recherche de fonds ». Les personnes intéressées sont invitées à prendre contact soit avec Christine Ducrey, soit directement à la présidente, Mme Erika Rutishauser, qui parle un peu le français.

Accessibilité ludothèques

Ce projet traite de l'accessibilité des ludothèques aux personnes en situation de handicap (http://www.ludo.ch/fr/services/accessibilite_un_projet/). Le sondage qui a été envoyé à toutes les ludothèques a déjà atteint sa date limite de restitution. Néanmoins, l'envoi rapide de nouvelles réponses sera encore accepté et pris en compte.

Adresses des ludothèques

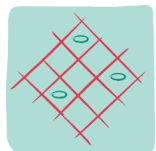
ChD demande à ce que toutes les ludothèques du canton vérifient que leurs coordonnées soient correctement affichées sur le site de l'AVL. Elles peuvent effectuer leurs corrections directement sur le site, ou les transmettre rapidement à Véronique Glassey.

Pour rappel, toutes ces informations restent entièrement confidentielles.

5.3. Rapport de Madame V. Glassey, statistiques et informatique (ajouté à l'OJ)

Statistiques

Véronique Glassey n'a pas pu préparer les statistiques de l'AVL pour l'AG cette année, car toutes les données ne sont pas arrivées dans les temps ; elle rappelle que le but étant avant tout de pouvoir continuer à recevoir l'aide annuelle de la Loterie Romande.



Site internet

L'AVL est nouvellement membre de « benevoles valais ».

La page <http://www.benevoles-vs.ch/valais/association-valaisanne-ludothèques-222.html>. Renvoie directement l'utilisateur au site www.ludovalais.ch, où les personnes intéressées peuvent consulter les demandes de chaque ludothèque valaisanne.

VG rappelle que chaque ludothèque possède sa propre page sur le site de l'AVL, sur laquelle elle peut gérer ses propres informations. Elle souligne l'importance de tenir ses informations à jour et se propose d'aider les ludothèques qui n'arrivent pas à se connecter directement sur le site avec leur propre login pour effectuer les modifications nécessaires.

Jeux géants et matériel

L'AVL a nouvellement acquis le « Dingo disc » en version géante, qu'elle tient à disposition de toutes les ludothèques pour toutes sortes de manifestations. Un nouveau gonfleur à ballon est également à disposition de tous, à la ludothèque de Sierre. Il suffit de s'adresser à Véronique pour l'emprunter.

Manifestations et animations

VG encourage les ludothèques à sortir du carcan « ludothèques = enfants » par la promotion du jeu de société pour tous les âges. Elle encourage tout le monde à organiser des événements locaux et à participer aux différentes manifestations dans lesquelles l'AVL s'engage régulièrement. Elle rappelle que toutes les manifestations régionales ou nationales sont régulièrement répertoriées et tenues à jour sur le site de l'AVL. VG en profite également pour proposer des bons de réduction pour la prochaine fête du jeu à Martigny.

Présentation du jeu « Valais-Wallis Digital »

VG présente le jeu à l'assemblée, sur la base de son site officiel <https://www.valais-wallis-digital.ch/fr/> et offre un grand sac en cadeau à chaque ludothèque présente contenant 2 jeux, 1 carton et plusieurs cartes supplémentaires. Cette surprise a pu se réaliser grâce à une prise de contact qu'elle a eue au nom de l'AVL avec l'institut de recherche IDIAP, à l'origine de ce jeu.

5.4. Intervention de J. M. Oberholzer, secrétaire, cotisations 2014 et proposition d'un canevas d'unification des comptes pour toutes les ludothèques du Valais

Augmentation des cotisations 2014

Suite à des retours de rumeurs, concernant le fait que l'AVL aurait imposé lors de la dernière AG, sans préavis, une augmentation de la cotisation annuelle de CHF 50.- à CHF 100.-, JMO rappelle qu'un mail d'information avait été envoyé le 11 février 2014 à l'ensemble des ludothèques valaisannes.

Proposition de canevas

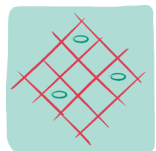
Les comptes reçus ces dernières années étant forts différents d'une ludothèque à l'autre, tant dans la forme que dans le contenu, JMO et NM se proposent d'élaborer un nouveau canevas de comptabilité, dans le but d'unifier les rapports de l'ensemble des ludothèques valaisannes et d'en rendre la lecture plus aisée.

Idée acceptée par principe.

5.5. Rapport de Madame N. Mariéthoz, caissière : comptes 2014 et budget 2015 (ordre modifié)

NM lit et commente les comptes 2014, mis à disposition des membres de l'AG.

Mme Alexia Héritier de la ludothèque de Savièse, vérificatrice des comptes, interroge le comité sur un point qu'elle juge intrigant (6512 Internet : CHF 430.30). VG lui répond que ce montant, certes



élevé, comprend l'abonnement annuel Swisscom de CHF 350.-, fournisseur d'accès internet lui permettant de travailler régulièrement pour l'AVL depuis son chalet. VG y passe en effet tous ses congés depuis trois ans.

Lecture est ensuite faite du rapport de la Fiduciaire J. Philipoz SA de Leytron, qui déclare avoir établi la comptabilité de l'AVL sur la base des renseignements reçus et conclut que les comptes annuels sont conformes à la loi.

Les comptes sont acceptés tels quels par la majorité de l'assemblée, avec une abstention par rapport au point 6512.

NM présente enfin le budget 2015 à l'Assemblée.

Le budget 2016 pour un total de CHF 35'400.- est accepté à l'unanimité, sans remarque ni question.

5.6. Rapport des vérificatrices de comptes (ordre modifié)

Mme Alexia Héritier lit ensuite le rapport des vérificatrices élaboré par elle-même et Mme Sonja Savioz. L'exercice 2014 se boucle avec un bénéfice qui s'élève à CHF 32'680.20. Les vérificatrices estiment être en possession de suffisamment d'éléments pour déclarer les comptes annuels de l'AVL conformes à la loi suisse.

Les vérificatrices actuelles acceptent de reconduire leur mandat pour l'année 2016, avec les remerciements de la Présidente.

5.7. Organisation de la rencontre VD-VS ; désignation de la ludothèque organisatrice 2016

La ludothèque de Monthey se propose spontanément. Cette rencontre permettra également de fêter les 35 ans de la ludothèque. Remerciements sincères de la présidente.

6. Démission – nomination

Pour cette année nous n'enregistrons aucune demande de démission. Cependant Judith souhaite arrêter le secrétariat pour des raisons professionnelles. Elle accepte de collaborer au comité encore une année pour permettre au comité de lui trouver un(e) remplaçant(e). MMT invite les ludothécaires présentes à en discuter autour d'elles, pour voir si une personne serait intéressée par ce poste. Cette dernière se verrait intégrée au comité en cours d'année, afin qu'elle puisse se familiariser avec ce travail dans les meilleures conditions.

7. Modification des statuts (article 5) : Conditions des nominations des membres du comité

Une modification des statuts est devenue nécessaire pour corriger le fait que certains membres du comité n'assument plus de présence active au sein d'une ludothèque. Or les statuts actuels spécifient que les membres du comité doivent travailler en ludothèque.

Judith lit les statuts actuels et en présente ensuite la modification souhaitée du point 5. (cf. statuts)

Modification approuvée à la majorité de l'Assemblée. Deux abstentions.

Les nouveaux statuts seront signés à l'issue de cette AG.

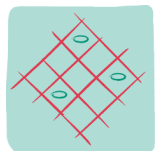
8. Désignation de la ludothèque organisatrice de l'AG 2016

MMT propose à Mme Sarah Praz, présidente de la ludothèque de Nendaz, d'organiser l'accueil de l'AG 2016. Mme Praz est d'accord sur le principe, mais veut d'abord en discuter en interne avant de rendre une réponse définitive dès la rentrée scolaire d'août 2015.

MMT l'en remercie vivement.

9. Divers

Parole est donnée à Mme M-Ch. Bentin, représentante FLS, responsable Formation :



Mme Bentin reparle brièvement du changement de logo de l'ASL pour la **FLS** et rappelle qu'une année est donnée à chaque ludothèque pour effectuer en douceur les changements de matériel officiel. Elle annonce également l'arrivée d'un nouveau membre au sein du comité de la FLS, Mme Corinne Junod de la ludothèque de Fribourg, qui œuvre pour le « Resort jeux ».

Le cours de base qui aura en principe lieu dès le 9 novembre 2015 peut accueillir encore plusieurs participants. M-ChB encourage chaque ludothèque à former au moins une collaboratrice, ceci afin de gagner en efficacité et en crédibilité. Le prix du cours de base étant plutôt élevé (CHF 3'900.-), M-ChB rappelle qu'il existe toujours moyen d'un sponsoring, au moins en partie, par les autorités communales, mais aussi par les clubs services de la région (Lions club, Rotary, etc.) ou par la Loterie Romande, sur demande spécifique.

Mme Bentin reparle également du projet « Ludos pour tous », en ajoutant que toute ludothèque voulant faire partie du projet pilote (10 ludothèques au total) peut se proposer. Un cahier des charges sera transmis et une rémunération proposée.

Le site de la FLS n'a pas changé et est toujours accessible au <http://www.ludo.ch/fr>.

La prochaine conférence des présidentes est toujours à la recherche d'une ludothèque désirant animer l'atelier concernant l'amélioration de l'image de sa ludothèque. La présence de la présidente n'est pas nécessaire. Par contre, la FLS recherche plutôt des membres ayant acquis une certaine responsabilité au sein du comité organisationnel de leur ludothèque.

Un nouveau forum de « jeux subtils » (jeux de plateaux un peu plus complexes, pour joueurs de 10 ans et +) sera certainement à nouveau organisé durant l'année, sur la base d'un sondage d'opinion. Merci d'y participer prochainement !

VG rappelle que toute information concernant des soirées jeux, ou des manifestations en lien avec le jeu est importante à faire figurer sur le site de l'AVL. Le partage de ce type d'information profite à tout le monde. Elle-même se charge ensuite d'envoyer ce type d'information à toutes les ludothèques du canton.

La présidente remercie chaleureusement toute l'assemblée pour sa participation et invite tous les membres présents à partager l'apéritif offert par la commune de Bagnes dans le hall d'entrée.

Séance levée à 20h20

Vouvry, le 25 juillet 2015

La Présidente

La secrétaire

Marcelle Monnet-Térettaz

Judith Morand Oberholzer

Pertes et Profits

01.01.14 - 31.12.14

Charges			Produits		
4	Charges diverses		3	Produits divers	
42	Charges diverses		32	Produits divers	
420	Charges diverses		320	Entrées diverses	
4200	Subsides ludothèques	-31'500.00	3200	Cotisations membres	2'300.00
4210	Achat jeux géant	844.00			
6	Autres charges d'exploitation				
65	Charges administration et informatique				
650	Charges d'administration				
6500	Frais de bureau, locations salles	69.80			
6510	Assemblée générale	-200.00			
6512	Internet	430.30			
68	Résultat financier				
685	Produits financiers				
6850	Prod. financ. s/avoirs CCP/banque	-24.30			
	Différence (bénéfice)	32'680.20			
		2'300.00			2'300.00

Bilan intermédiaire

01.01.14 - 31.12.14

Actif			Passif		
1	Actifs		2	Passifs	
10	Actifs		20	Dettes à court terme	
100	Liquidités et titres		230	Passifs transitoires	
1020	Raiffeisen 32.1480.4	44'107.45	2300	Charges à payer	11'350.00
130	Actifs transitoires		28	Capitaux propres	
1300	Actifs transitoires	200.00	299	Bénéfice/perte résultant du bilan	
			2990	Bénéfice reporté/Perte reportée	277.25
			2991	Bénéfice exercice/Perte exercice	32'680.20
		44'307.45			44'307.45

Budget 2015

	Recettes	Charges
Don de la Loterie Romande	fr. 31'500.00	
Cotisation des ludothèques	fr. 2'100.00	
Don Judith	fr. 300.00	
Intérêts	fr. 30.00	
Perte 2015	fr. 1'470.00	
Total	fr. 35'400.00	
Manifestation ludothèques		fr. 31'500.00
Assemblée générale AVL		fr. 300.00
Frais administratifs et révision des comptes		fr. 1'000.00
Frais informatiques		fr. 500.00
Frais participations aux manifestations		fr. 1'000.00
Cotisation Bénévoles-Valais		fr. 100.00
Achats jeux géants		fr. 1'000.00
Total		fr. 35'400.00